



## MAIRIE D'ILLANGE

### ARRÊTÉ

N° 2025 – 027 du 25 avril 2025  
autorisant l'ouverture d'un débit de boissons  
temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe pour une course

MARC LUCCHINI  
MAIRE

Le Maire de la commune d'Illange,

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1, L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4
- VU l'arrêté préfectoral n°2011-DLP/1-498 du 6 décembre 2011 relatif à la police des débits de boissons et des restaurants dans le département de la Moselle ;
- VU la demande présentée par M. Rémy BEAUGNON, Gérant de MPI FITNESS en vue de l'ouverture d'un débit de boissons temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe, le dimanche 4 mai 2025 sur le parking du gymnase, à l'occasion d'une course MPI RUN

CONSIDERANT que le pétitionnaire n'a bénéficié d'aucune autorisation délivrée par l'autorité municipale et que l'endroit précisé n'est pas situé dans un périmètre protégé ;

### ARRÊTE

Article 1 : En application des dispositions du code de la santé publique susvisées, M. Rémy BEAUGNON, gérant de la salle MPI FITNESS située 10 parc d'activités du Beau Vallon à Illange est autorisé à exploiter un débit de boissons temporaire du 3<sup>ème</sup> groupe pour une course MPI RUN

- dimanche 4 mai 2025, sur le parking du gymnase de 8h à 16h

Article 2 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Commandante des brigades de gendarmerie de Guénange-Metzervisse
- M. Rémy BEAUGNON, Gérant de MPI FITNESS à Illange
- MM. les Chefs de Centre d'Illange et Yutz

Le présent arrêté 2025-027  
a été publié le 25 avril 2025

Illange, le 25 avril 2025  
Le Maire

